



Arrêté portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R. 330-2 du Code des relations entre le public et l'administration, les établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de dix mille habitants ou plus doivent désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques :

Madame Catherine Fermat

Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

12 avenue Jacques Anquetil

76 260 EU

Té l : 02.27.28.20.87

contact@villes-soeurs.fr

Article 2 : La personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est chargée, en cette qualité, de :

1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;

2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet de la Communauté de communes, transmis au Préfet et à la Commission d'accès aux documents administratifs dans un délai de 15 jours à compter de la désignation.

Fait à Eu, le 17 février 2023

Envoyé en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Acte certifié exécutoire à Eu,

Le

Le Président,

Le président,
Eddie Facque



Notifié le : 1/03/2023

Catherine Fermat,

DGS

